Nouvelles de la côte du Bénin

Marseille, 13 janvier. — D'après les nouvelles arrivées par le courrier, la tranquillité reste parfaite au Dahomey et à Grand-Bassam. Le fameux chef guerrier Amangona-Nambo, roi de Akapfesse, et ses lieutenants qui étaient prisonniers à Libreville, iront prochainement rejoindre Behanzin.

Bruit de la grâce du capitaine Romani

Rome, 13 janvier. — Le bruit court que le roi signera très prochainement la grâce du capitaine Romani, mais cette rumeur mérite confirmation. Néanmoins, ce qui est certain, c'est que dans les sphères gouvernementales, on désire mettre fin le plus heureusement possible à ce pénible incident.

Cette mesure, au dire des hommes politiques, atténuerait la mauvaise impression causée à Rome par le rappel subit et inexplicé de M. Ressmann.

Les rancunes de M. Crispi

Rome, 13 janvier. — M. Crispi a renvoyé à l'ancien ministre Brin le cadeau de noces qu'il avait offert à sa fille et lui a écrit ces mots : « Je comprends que mon adversaire politique soit mon ami personnel, mais je ne puis considérer comme un de mes amis un allié de mes calomniateurs. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion de la « Jeanne d'Arc » — La société de secours mutuels et de retraites « La Jeanne d'Arc » a tenu, dimanche après-midi, sa première réunion mensuelle de l'année 1895, dans son nouveau local, à l'Hôtel du Grand-Cerf, rue du Collège, n° 21, sous la présidence de M. J. Masquelier, président.

Les adhésions recueillies au cours de la séance témoignent du progrès que fait l'idée mutualiste dans les rangs de la classe laborieuse, et tout donne lieu d'espérer que ce mouvement ne fera que s'accentuer avec le temps.

A une époque où la question sociale préoccupe tous les esprits, il a paru nécessaire de grouper les hommes de bonne volonté, et de leur montrer les avantages de la mutualité, pour conjurer les éventualités de la misère, au jour de la maladie, qui amène le chômage, ou sur le déclin de la vie, lorsque le repos s'impose rigoureusement à l'ouvrier.

Les personnes auxquelles leur situation de fortune permet d'accorder un bienveillant patronage aux œuvres humanitaires, feront acte de générosité en s'intéressant à l'avenir de la société « La Jeanne d'Arc. » à titre de membres honoraires. Nous savons que les souscriptions de ce genre seront accueillies avec reconnaissance.

Une mission à Saint-Martin. — Une grande mission qui commencera le dimanche 24 mars, sera prêchée, en l'église Saint-Martin, par les RR. PP. Franciscains de Versailles. Cette mission durera trois semaines.

Le gendarme Vandeplace, qui, on le sait, vient d'obtenir la médaille militaire, a reçu, dimanche après-midi, à la caserne de gendarmerie de la rue des Arts, les félicitations de ses camarades. L'un d'eux, le gendarme Cossart, s'est exprimé en ces termes :

« Cher camarade,

» Heureux en ce beau jour d'être l'interprète des sentiments sincères de tous mes collègues, je viens, le cœur franchement ouvert, vous adresser, au nom de tous, mes plus cordiales félicitations

» C'est un honneur véritablement grand, pour notre petite garnison, que de voir l'insigne des braves étinceler sur la poitrine d'un des nôtres.

» Cette médaille, cher camarade, dont la Patrie vous a si justement décoré, n'est pas seulement une haute marque de distinction pour vous et votre famille, mais aussi une gloire pour la gendarmerie roubaisienne. Tous nous serons fiers désormais de compter un médaillé de plus parmi nous, et mes collègues, loin d'en être jaloux, vous admireront et s'efforceront de marcher sur vos traces afin de conquérir, par les mêmes vertus militaires et le même courage qui vous ont signalé, cet insigne qu'ambitionne tout bon soldat français.

» Remercions aussi nos chefs, cher camarade, d'avoir tenu compte de vos loyaux services en vous portant sur la liste des bons serviteurs du pays.

» Mes collègues et moi continuerons, comme par le passé, à prouver au gouvernement que nous serons toujours dignes des distinctions dont il daigne honorer notre uniforme, et, au nom de tous, en vous remerciant et en vous félicitant encore, permettez-moi de vous donner l'accolade fraternelle au cri de :

» Vive la France ! Vive la gendarmerie ! »

Un autre a prononcé le discours suivant :

» Mon cher Vandenplace,

» Par décret en date du 26 décembre 1894, M. le Président de la République vous a conféré la médaille militaire. Vos chefs et vos camarades ici présents, considérent cette noble distinction comme la récompense de vos bons et loyaux services. Tous, nous avons partagé votre bonheur, dans cette matinée du 1er janvier 1895, au moment solennel où notre lieutenant vous a, au nom du gouvernement, confié ce bel insigne.

» Quoi de plus beau, de plus digne, de plus noble dans sa simplicité, que de voir dans l'humble cour d'une caserne ces militaires sous les armes, et à un moment donné, l'un d'eux sortir du rang pour se faire marquer sur la poitrine du sceau de l'honneur. Nous nous sommes tous réjouis, mon cher Vandenplace, et nous tenons à vous féliciter de ce que vous avez eu à cœur, comme presque tous ceux qui ont eu l'honneur de vous précéder dans cette arme d'élite, de mériter par votre conduite, votre amour de l'ordre, votre discipline et votre sentiment du devoir, cette noble récompense. Soyez donc fier de votre passé, vous serez là au milieu de votre famille et de la société, comme le bouquet que nous vous offrons, c'est-à-dire que chacun en s'approchant de vous saura n'obtenir que de bons conseils.

» Quant à nous, nous nous efforcerons, par notre dévouement dans l'accomplissement de nos devoirs, la correction de notre attitude, à attirer sur nous la bienveillante attention de nos chefs, afin d'obtenir un jour aussi cette médaille militaire que nous sommes heureux de voir sur votre poitrine, distinction qui est restée jusqu'à ce jour l'une des plus pures qui existent.

» Je tiens, en terminant, à vous faire remarquer que tous, nous faisons des vœux pour que vous portiez longtemps cet insigne des braves, et je propose de crier, avant de nous asseoir : Vive la France ! »

Une singulière visite. — Un habitant de la rue du Château recevait, dans la soirée de samedi, la visite d'un jeune homme, Antoine Robert, entraîneur de chevaux, qui se déclara envoyé par M. Tesse, propriétaire à St-Germain, pour demander de lui venir en aide.

Notre concitoyen télégraphia immédiatement à M. Tesse dont la réponse ne fixa sur la qualité de l'individu : c'était un vulgaire filou.

Les agents de service sur la Grande Place furent informés de ce qui se passait, et, peu après, Robert était arrêté et écroué au dépôt central.

Il était sorti, depuis peu de temps, de la maison d'arrêt de Lille, où il venait de purger une condamnation pour vol.

Une double arrestation pour vol de pigeons. — M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement, a procédé, dimanche matin, à l'arrestation de deux jeunes gens de 18 ans, Jean Vanthuyen (dit Tablette) et François Lorez, tous deux sans profession et sans domicile fixe. Ces individus sont accusés d'avoir volé 14 pigeons voyageurs chez M. Henneuse, rue des Peupliers.

Tressin. — *Double arrestation.* — Samedi soir, vers cinq heures, deux jeunes gens, Edouard Hudelille et Arthur Boulinguez, marchands ambulants, se sont pris de querelle au sujet de leur profession. Le garde-champêtre, étant intervenu, a été grossièrement insulté; il a mis les deux jeunes gens en état d'arrestation et les a conduits à la caserne de gendarmerie de Lannoy.

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Hommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Rue Turgot, 68;
Rue d'Halle, 34.	Place de la Gare, 129;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 28.
Rue de Tourcoing, 155;	A TOURCOING
Rue du Tilleul, 123.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Gard, 91;
Rue Cornelle, 7;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Ma Campagne, 113;	A CROIX
Rue du Collège, 74 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de Cartigny;	A LILLE
Rue de la Halle, 9;	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, **tapissier décorateur.**

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

83805 - 37910

TOURCOING

Une conférence à la Société de Géographie. — La réunion tenue dimanche à la Société de Géographie a été présidée par M. Emile Destombes, en l'absence de M. Masurel, empêché par un deuil de famille.

Ainsi que nous le prévoyions, la conférence de M. Merchier sur le département du Nord a été aussi attrayante qu'instructive. C'est d'ailleurs le grand mérite du sympathique secrétaire général de la Société de Géographie, de savoir donner un grand intérêt à tous les sujets qu'il traite.

M. Merchier a, en débutant, rappelé avec un délicat à-propos une strophe de notre chansonnier Nadaud sur le département du Nord, puis il a décrit l'aspect de notre région au point de vue du relief du sol.

Il compare le département à une maison ayant sous-sol, rez-de-chaussée et trois étages. Le sous-sol, c'est la Flandre maritime ; le rez-de-chaussée, la plaine située entre Bergues et Lille ; le premier étage, la plaine du Pélantois, depuis Lille jusqu'à la Scarpe; le second étage, la Nervie et le Cambraisis, et, enfin, le troisième étage, le Hainaut à deux cents mètres d'altitude à la naissance du plateau des Ardennes.

Le conférencier reprend cette classification pour exposer la composition géologique du sol : le calcaire dur et le grès dans le Hainaut, puis les terrains plus fertiles de notre région et enfin les moëres de la Flandre maritime amendés par les irrigations et se prêtant à la culture maraîchère.

C'est à la composition géologique de notre terrain que nous devons encore ces mines si riches, qui depuis le XVIIIe siècle ont fourni 260 millions de tonnes de houille, et qui, suivant les calculs les plus modestes, laissent encore au moins 6 milliards de tonnes à exploiter. Par conséquent, le charbon, qu'on a appelé le « pain de l'industrie, » ne nous manquera pas de sitôt.

Ce qui amène le conférencier à parler des nombreuses industries du département du Nord : la métallurgie, les verreries, les industries textiles, les industries alimentaires, etc.

Il fait ressortir aussi la grande importance du mouvement commercial qui est d'ailleurs facilité par un réseau très complet de routes, de chemins de fer, de canaux et par son grand port : Dunkerque.

M. Merchier nous donne ensuite un aperçu historique des plus intéressants sur les régions du Nord, depuis l'époque où, sous la domination romaine, florissaient les villes de Bavai et de Cassel jusqu'au moment où, avec Louis XIV, nous devenions définitivement Français, après avoir passé par toutes les péripéties des luttes entre les comtes de Flandre et les rois de France.

Dans une étude ethnographique, le conférencier montre combien a toujours été d'usage dans notre région le sentiment artistique, qui a produit des peintres et des sculpteurs renommés. Enfin, dans une péroraison émue, M. Merchier dépeint l'homme du Nord, en prenant pour type le brave général Faidherbe, à la mémoire duquel il rend un patriotique et éloquent hommage.

« On s'ingénie, dit-il, en terminant, à élever des forteresses pour la défense de notre département; mais il est un rempart plus sûr et plus solide : c'est la poitrine de tant de braves gens qui l'habitent, et il y a entre Anor et Dunkerque plus d'un Faidherbe en herbe. »

Dire que M. Merchier a obtenu un plein succès à la Société de Géographie serait superflu : notre aimable et érudit conférencier est trop coutumier du fait, pour que nous ayons besoin d'insister.

Une mort subite. — Dimanche matin on a trouvé mort dans son lit, M. Louis Lenfant, âgé de 60 ans, jardinier chez Mme veuve Bulteau, chemin des Carliers, au Blanc-Seau. Le pauvre homme s'était livré pendant toute la journée du samedi à ses occupations habituelles. On pense qu'il a été frappé, peu de temps après s'être mis au lit, d'une congestion cérébrale

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : **Formulaire de Manipulations et d'Analyses Chimiques,** par M. AUGUSTE BÉGHIN, professeur de chimie à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. 39266 89070

Almanach Hachette en vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 1 fr. 50. 89095d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

GRAND POISSONNERIE RO BASIN

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Lundi 14 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Ostcamp 0,80 la douz.

Limandes soles, 1,00 fr. le 1/2 kilo

Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche [1/2 k	
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	1,00
Homards (gros) «,» » » » fr.		Maquereaux	«,»
Crabbes	0,60 et 0,»	Soles	2,»
Ecrevisses (moyen)	0,» et 0,60	Turbots	1,50
Escargots. la douz.	et 0,80	Bar	«,»
		Barbue	1,50
		Raies	0,50
HUITRES [la douz.		Flotte	«,»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	«,»
Anglaises (extra-fines)	3,00	Carrelets (plies)	«,»
Moules	0,45	Truite saumonée	«,»
		Anguilles de rivière	«,»
Saisons		Anguilles de mer	«,»
Saumon rouge le 1/2 kil	1 25	Vives	«,»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	«,»
Harengs sans » 05 2/> 15c 0,10 pièce		Crevettes	«,»
Harengs sec 2 » 15c 0,10 » »		Brochet (eau douce)	«,»
Maquelots, 0,15 la pièce		Merlans	«,»
GROS		Sperlans	«,»
ET		Merluches	«,»
DÉTAIL		Harengs frais, » pour	«,»

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.

HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 60 fr le cent sur commande

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. — Le théâtre Deschamps a continué dimanche sur la série des drames d'épée par *Les quatre Henri*, de Léon Beauvallet.

Ce drame n'est guère qu'un prétexte à un moyen duquel on livre au spectateur une suite de tableaux. Dans ces tableaux, on explique l'histoire par la fable et on essaie de prouver la fable par quelques faits historiques prétendus avec plus ou moins de vérité.

Tout cela manque un peu d'intrigue, mais tout est diapré, scintillant et bien supérieur, certainement, comme goût, aux drames d'assassinats vulgaires. Il ne manque cependant pas de morts violentes, ce drame-là, comme tous ceux qui se respectent. On peut bien en marquer quatre au tableau.

M. Hillaret a su faire un Henri IV de belle allure. Nous le félicitons de savoir marquer sur sa figure les ravages du temps au fur et à mesure de la succession des actes et des années, ce qui contribue pour beaucoup à son succès.

Après lui citons M. Lamy (Bois Dauphin), M. Henri Louveur dans le rôle accessoire, mais très réussi, du menuisier Bidelou, et Mmes Daussy (Marsiane) et Vialy (Psyché)

La soirée s'est terminée par la quatrième représentation du *Talisman*.

Cirque Renka. — Belle soirée dimanche. Nous avons pu y admirer la souplesse et la vigueur de muscles des *Deux Diables* (les frères Harry et Benny), excentriques fantasques.

Anvers, Bruxelles, Gand et Liége, les quatre chevaux présentés en liberté par M. Antony sont vraiment de bien jolies bêtes, aussi bien dressées que belles d'aspect, avec leur gentil harnachement.

Pacha, l'étalon hongrois présenté en liberté par Mme K. Lenka, l'aimable directrice, ne leur cède en rien comme grâce dans les nombreux mouvements que le dressage lui a inculqués. Son mouvement giratoire sur les deux pieds de devant est particulièrement bien exécuté.

Miss Anni Clarke exécute des pas très bien réglés sur son cheval au trot, et M. Charly Clarke se sert du sien comme d'un tremplin pour bondir et retomber sur lui comme d'un trampolin pour remarquables.

Les excentricités dansantes du clown Moravia, qui lui entremêle de conversations en charabia avec M. Pacha et avec *Auguste*, amusent le lapis.

Les Witeles, dans leurs excentricités musicales et clownesques, font les délices des enfants d'une oreille à l'autre.

La soirée a été terminée par un essai fait par M. Auguste de plusieurs jeunes spectateurs sur *Zo*, bête fantasque, qui n'en a voulu garder aucun sur sa croupe. Les rires faisaient franchement explosion à chaque chute, peu dangereuse d'ailleurs. Et les cavaliers désarçonnés revenaient à leur place penauds en faisant contre mauvaise fortune bon cœur, mais toujours noblement satisfaits de la possession de l'arène.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

Troupe du Grand-Théâtre municipal de Dunkerque

MARDI 15 JANVIER

CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI

Comédie en 3 actes de MM. Feydeau et Desvallières

JEAN-MARIE. Pièce en un acte, en vers de M. A. Theuriet

PRIX DES PLACES : Fauteuils, loges et baignoires, 3.00 f. Pourtours, 1.75; 1re Galeries, 1.00; 2e Galeries, 0.40 cent.

LOCATION : 25 cent. pour les places numérotées, 0.10 non numérotées, *chez Jubé, rue de la Gare.* (*Téléphone*)

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

LES DÉSABUSÉS DU PARTI COLLECTIVISTE

Une réponse de Philippe Grégoire au citoyen Detollenaere

Roubaix, le 12 janvier.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Veuillez, je vous prie, m'accorder les colonnes de votre journal, pour répondre à l'article paru dans le *Travailleur*, signé *Detollenaere*, et me concernant.

Moi aussi, je vais riposter, point par point.

Pour la seconde fois, Monsieur Detollenaere, je vous déclare que je ne me suis jamais fait passer pour le secrétaire du syndicat des mineurs. Quand j'ai vu la confusion, dans le *boubaisien*, je me suis empressé d'aller prier M. Henri Deschamps de faire une rectification, ce qu'il a bien voulu faire dans son numéro du samedi 2 décembre. Vous semblez ignorer que cet article a paru.

Je vous avoue, du reste, que je serais bien peiné d'être le Grégoire du syndicat des mineurs, car ce Grégoire-là a été jeté à la porte du syndicat dont il était secrétaire, à cause du déficit par trop grand qui a été constaté dans la caisse. Fort heureusement, les ouvriers mineurs s'en sont aperçus à temps, sans cela, il est probable que tout y aurait passé. Et cependant, je vous mets au défi de me prouver que ce Gregoire ne fait plus parti de votre bande ? Veuillez me répondre sur ce point dans un prochain article, et me dire aussi où est passé le déficit en question. Les travailleurs de Roubaix ont intérêt à le savoir.

Pour ce qui est de mes certificats, que vous contestez, je me fais fort de vous en montrer de plus élogieux que les vôtres. Je n'aurai pas besoin pour cela, d'aller, comme vous le dites, les solliciter de M. Deschamps ou de M. Reboux, puisque, vous le savez bien, je n'ai jamais travaillé pour le compte de ces messieurs. J'ai les demander aux patrons qui m'ont occupé. En pourriez-vous faire autant, M. Detollenaere ? Et consentiriez-vous, comme je suis tout disposé à le faire, à montrer vos certificats dans une réunion des travailleurs de Roubaix ?

Je vous répète, M. Detollenaere, que vous vivez aux dépens du Parti ouvrier et du syndicat textile, puisqu'on vous paye comme secrétaire du syndicat. En 1893, vous gagniez 25 francs par mois. Vous avez demandé alors une augmentation de salaire, qui vous a été accordée tout de suite, car on s'arrange toujours en famille, n'est-ce pas, M. Detollenaere ? On dit pourtant que dans d'autres syndicats, plus importants que le vôtre, les secrétaires ne sont pas payés. Ils ont cependant autant de travail que vous !

C'est comme pour les procès que vous avez eus pour votre journal flamand. Qui en a payé les frais ? Ce n'est pas votre vous. Ne serait-ce pas le syndicat, et aussi ces mineurs, la bonne vache du Parti ouvrier ? Ne sont-ce pas aussi ces mêmes caisses qui ont payé l'avocat qui vous a défendu ? car vous avez eu un avocat, vous, tandis que le gérant du *Travailleur* a comparu seul devant les tribunaux. C'était pour votre bande qu'il était poursuivi, cependant. Personne n'a payé les frais de ses procès ! C'est toujours ainsi que l'on est récompensé dans le parti collectiviste, quand on a bien travaillé pour les *chefs*.

Tous les travailleurs diront avec moi que cela s'appelle vivre aux crochets du Parti ouvrier.

Vous me poursuivrez, dites-vous, devant les tribunaux, si je vous accuse de choses fausses. Je ne vous crains pas, car je ne dis que la vérité. Ce n'est pas toujours ce que vous faites, dans votre journal, M. Detollenaere ! Mais, dites-moi, en admettant que vous me poursuiviez, d'où recevrez-vous l'argent nécessaire ? De la caisse du syndicat et de celle du Parti ouvrier, n'est-ce pas ?

Je passe, et j'en arrive à la grève des teinturiers.

Je vous mets au défi de nommer la personne étrangère qui, d'après vous, m'aurait nourri, pendant cette grève.

Ce n'est pas vous, bien certainement, car vous avez assez de peine pour pouvoir vous tirer d'embarras vous-même, tout en gagnant beaucoup d'argent. La personne qui m'a nourri, Monsieur Detollenaere, c'est mon père, et rien que mon père.

Celui qui a fourni l'argent pour faire les affiches annonçant la réunion de la *Paix*, c'est Lievin Bailly, le plus grand meneur de la grève des teinturiers. Vous voyez que c'est bien un membre de votre parti, et qu'en disant le contraire, vous faites un mensonge.

Je maintiens aussi que je suis venu au Parti ouvrier avant 1893, et je vais vous en donner la preuve. Au moment où le général Boulanger s'est présenté dans le Nord, un de ses amis a fait une réunion à la salle Dominique. Vous rappelez vous que nous y sommes entrés à l'aide de fausses cartes ? A cette époque, vous combattiez les boulangistes qui, aujourd'hui, sont vos plus grands amis. Ceci suffit, n'est ce pas ?

Dans votre article, vous mettez aussi ma femme en cause. Eh bien, oui, M. Detollenaere, je suis enchanté de m'être marié avec la *femme au chapeau tyrolien*. Et laissez-moi vous dire que vous ne l'avez pas toujours méprisée, comme aujourd'hui, car vous vous êtes trouvé assez heureux de venir, le lendemain de la grande réunion de chez Dominique, vous jeter à ses pieds, pour qu'elle ne trahisse pas les coupables.

Pour en revenir à la réunion de la salle Dominique, je puis vous prouver, M. Detollenaere, que je n'ai pas eu peur de me rendre à cette réunion. Ce n'est pas comme vous, qui aurez dû y assister en votre qualité de secrétaire du syndicat, et qui avez reculé.

Oui, M. Detollenaere, quand les mineurs sont venus à Roubaix, je faisais parti du comité central, et j'étais délégué. Je puis encore montrer ma carte. Qu'étiez-vous, dans cette affaire, sinon notre domestique ? Vous alliez porter l'argent à Lens, et vous vous faisiez payer par les pauvres grévistes !

Je soutiens que je n'ai jamais fait la profession de quêteur pour mon compte personnel. Je l'ai fait pour celui de la pauvre mère Lapaux, dont le fils a été mis en prison pour vous autres. C'est du reste ce qui se passe toujours: on fait de la propagande pour les chefs de la bande, qui laissent mourir de faim ceux qui se sont dévoués, leurs femmes, leurs enfants et leurs pauvres mères malades.

Vous dites que je devais remettre les troncs des grévistes au groupe de chez Deletrez. C'est archifaux. Je les ai eus après la grève de chez MM. Motte et Bourgeois, à la condition de les rendre si l'on formait un syndicat des travailleurs ou s'il survenait une autre grève. Adressez-vous à la commission dont je vous parle plus haut, et vous voyez donc bien qu'il n'existe, dans votre bande, que des escroqueurs cent fois plus mauvais que les voleurs du Panama !

Oui, je suis très heureux d'avoir quitter votre parti, où l'on ne rencontre que des êtres aussi méprisables que la traître Dreyfus et qui trompent les malheureux ouvriers.

Demandez donc à Bailleul et à Catrice comment est survenu le déficit constaté à la caisse du Parti ouvrier en 1893. Répondez à cette question, car c'est un point essentiel.

Agreez, etc. Philippe GRÉGOIRE.

Une rectification

Roubaix, le 13 janvier 1895.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

Je compte sur votre obligeance pour insérer dans la plus prochaine édition la rectification suivante :

Le *Journal de Roubaix*, daté du 14 janvier, dans sa chronique locale, sous le titre « Un habile escroc », dénature complètement un fait des plus ordinaires, et peut porter préjudice à la personne incriminée.

Aussi, je m'empresse de vous faire savoir que l'escroc qui s'est présenté à mon débit de tabac n'est autre qu'une personne très honorable de Roubaix qui, dans l'intérêt du public et des buralistes, fait signer par tous les débitants de tabac de la ville et des environs une pétition pour qu'il soit vendu, comme autrefois, des cigares à 10 centimes non moulés.

Vous le voyez, ce n'est pas bien grave, et je pense que cela ne relève pas du code pénal.

Je regrette, Monsieur, que votre bonne foi ait été surprise à ce point, et je ne comprends pas qu'il y ait des gens sots ou assez méchants pour forger de telles histoires.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées. G. BRULÉ.

LE VERGLAS

LA NEIGE & LA GELÉE

A PARIS

Paris, 13 janvier. — La nuit dernière, Paris a été couvert, en quelques heures, d'une couche de verglas si épaisse que de nombreux accidents se sont produits, bien qu'à cette heure la circulation fût fort ralentie.

Les épisodes peu graves excitaient la gaieté des passants. C'est ainsi qu'un cantonnier qui, gravement, lançait du sable sous les pieds d'une dame qui venait de sortir sur la chaussée, pour lui permettre ainsi de reprendre son équilibre, a eu un succès de rire. Malheureusement, on compte des accidents d'une certaine gravité : jambes fracturées, crânes fendus, bras démis. Beaucoup de pharmaciens, réveillés dans leur premier sommeil, ont dû ouvrir leur officine.

Quant aux pauvres chevaux, tombés sous les brancards, il y en a un des centaines.

Plusieurs étaient blessés et ont dû être abattus sur place.

Le froid que nous subissons ici est général dans toute la France. La Loire a continué hier à charrier d'énormes glaçons. L'Yonne est entièrement prise à Auxerre. A Agen, on signale le canal latéral à la Garonne comme complètement gelé.

Tout près de Paris les canaux de l'Ourcq et Saint-Martin, qui, depuis quelques jours, charriaient d'énormes glaçons, sont complètement pris. Depuis hier matin le service de la navigation a été interrompu. Le canal Saint-Denis est entièrement recouvert d'une épaisse couche de glace. Les péniches, les chalands, les vapeurs sont complètement bloqués.

A ROUBAIX TOURCOING

A Roubaix, à Tourcoing, et dans toute la région, à partir de quatre heures du matin, il était presque impossible, aux rares passants, de conserver leur équilibre, surtout sur les trottoirs.

Un peu plus tard, la plupart des personnes qui se rendaient aux premières messes ont dû rentrer chez elles, surtout les personnes âgées; aussi, y avait-il très peu de fidèles dans les églises.

Il a fallu répandre partout soit des cendres, du sable ou des sciures de bois pour rétablir la circulation.

Le service des cars n'a pu être rétabli que très tard.

A Tourcoing, sur la place Charles-Roussel et la place des Halles, qui se trouvent presque toujours trop petites pour les marchés du dimanche, on n'a vu que cinq ou six marchands qui se sont du reste empressés de remballer vu l'absence complète de clients.

On signale de nombreuses chutes mais pas d'accidents graves : au Blanc-Seau, la femme Jean-Baptiste Leman, ménagère, âgée de 66 ans, demeurant rue des Villas, cour Bataille, est tombée vers 9 heures du matin, en passant rue Lhomond, et s'est fracturé le poignet gauche.

A LA FRONTIÈRE BELGE

Dans toutes les communes situées à la frontière belge, les chutes ont aussi été fort nombreuses.

A Mouscron, un accident s'est produit, Place de la Station. Un habitant de la rue de la Station, M. Georges De Geyter, chimiste, est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé le bras.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESROUSSEAUX-WAUQUIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DESROUSSEAUX, veuf de Dame Hortense WAUQUIEZ, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1895, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 15 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 14, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 49.

Les amis et connaissances de la famille BARREZ-LEULIETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Victor BARREZ, née Florence-Zéphora LEULIETTE, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1895, dans sa quarante-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 16 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 17 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 30.

Les amis et connaissances de la famille MERVEILLE-POTTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Caroline-Marie-Angélique POTTIER, veuve de monsieur Désiré Joseph MERVEILLE, décédée à Croix, le 13 janvier 1895, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 15 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pasteur, 4, à 3 heures.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mercredi 16 janvier 1895, à 9 heures et 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph PROUVOT, veuf de Dame Adeline-Rosine DEBAILLEUL, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1894, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 15 janvier 1895, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Claude PETIT, époux de Dame Pauline DUTILLEUL, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1894, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 janvier 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie-Alexandrine-Joseph CUVRU, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1894, à l'âge de 85 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Les cours d'adultes. — *L'Officiel* contient un décret relatif aux cours d'adultes.

Aucun instituteur public ne peut être contraint de diriger un cours d'adultes.

Les cours et conférences peuvent être confiés à toute personne qui en fera la demande sur la proposition du inspecteur, approuvée par le préfet, après avis de l'inspecteur d'académie.

Une subvention de l'Etat pour aider aux frais entraînés par les cours d'adultes ou d'apprentis ne peut être accordée que si la commune se charge des dépenses de chauffage et d'éclairage.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le chapitre 6 du budget de la Légion d'honneur, dans la séance de samedi :

On sait qu'un amendement de M. Prudent-Dervillers tendait à supprimer ce chapitre ayant trait aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur (Saint-Denis, Ecouen, Les Loges) et à les remplacer par des bourses dans les lycées ordinaires.

Le chapitre 6 est adopté par 390 voix contre 130.

MM. Delcambre, Guesde, général Jung ont voté *contre*; M. Lemire s'est abstenu. Nos autres députés ont voté *pour*.

2° Sur l'amendement de MM. Jules Guesde et Marcel Habert au budget de la Légion d'honneur ainsi conçu :

« A l'avenir, la décoration de la Légion d'honneur sera exclusivement réservée à la récompense des actes de bravoure et du dévouement accomplis en présence de l'ennemi. » (Repousse par 350 voix contre 149.)

M. Guesde a voté *pour*.

MM. Defontaine, Dron, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, de Montalembert, Plichon, des Rotours se sont *abstenus*.

Nos autres députés ont voté *contre*.

Un commencement d'incendie à l'école normale des filles, à Douai. — Dimanche, vers six heures du soir, un incendie s'est déclaré dans les sous-sols de l'école normale des filles à Douai. Les pompiers, arrivés aussitôt, eurent tôt fait d'éteindre ce commencement d'incendie.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1894

Cantons de Tourcoing

Février. — 1er. — Les deux frères Vanmassche et leur cousin Jules Vanlerberghe, couvreurs chez M. Hercelle Leruste, tombent tous trois du haut de la toiture de l'église des Pères et ne sont que légèrement blessés.

2. — Le petit Mandrey, âgé d'un an, est retiré noyé d'une fosse à purin.

8. — Réunion, sous la présidence du Maire, du comité d'organisation de la fête du Centenaire. — On apprend la nomination, comme commissaire central, de M. Rouillé, commissaire à Nantes, en remplacement de M. Rembaville.

11. — Hallum. — Mort subite de M. Henri-Joseph Morel, propriétaire.

12. — Le petit Bataille, âgé de 2 ans, tombe dans un vase rempli d'eau bouillante et meurt le lendemain.

13. — Marcq. — On trouve le matin dans une pâture de la ferme Desmettre, au hameau de Rouges-Barres, le cadavre, horriblement mutilé, d'un jeune homme, ouvrier de filature, âgé de 16 ans, travaillant à la filature de M. Delesalle, à la Madeleine, et demeurant à St-Maurice près de l'estaminet de la Funquée. Pendant trois semaines les gendarmes et les agents de la sûreté recherchent en vain les traces de l'assassin. Cet horrible crime est encore impuni. — Violente tempête; le calvaire du jardin public (ancien cimetière) est renversé par le vent. Il avait été planté en 1828.

14. — Enterrement civil du petit Panekoucke âgé de 2 ans. — La maison de M. Charles Leclercq, marchand de charbons rue Lepers est détruite par un incendie.

15. — Marcq.